

Programme de la Formation

FEEBât DynaMOE 1 : Une maîtrise d'oeuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

8 jours soit 56 heures de formation

21 heures en présentiel - 35 heures en formation à distance
5 étapes de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
DynaMOE 1 <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 23 septembre 2020 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 13 novembre 2020 <u>Étapes à valider</u> : 5 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 13 novembre 2020	Distanciel synchrone	mercredi 23 septembre 2020, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Distanciel asynchrone		100 % à distance sur MAJeec : MAJ - Espace En ligne Collaboratif
	Distanciel synchrone	mercredi 7 octobre 2020, 09h00 - 10h15 / 13h00 - 17h00	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Présentiel	mercredi 14 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Distanciel synchrone	mercredi 28 octobre 2020, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Présentiel	jeudi 12 novembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle

CONTEXTE GÉNÉRAL

La France s'est fixé pour objectif de réussir sa transition énergétique des énergies fossiles vers une société sobre énergétiquement et utilisant les énergies renouvelables, ainsi que de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Le secteur des bâtiments existants constitue un des gros consommateurs énergétiques du territoire, pour lequel des démarches d'efficacité énergétiques doivent être mise en place.

L'enveloppe des bâtiments constitue très souvent le levier le plus puissant de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Les audits énergétiques de maisons individuelles réalisés par des architectes formés aux modules DynMOE, deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE). [Voir complément d'information ici.](#)

Suive ces formations permet d'accéder au marché du particulier.

Pour compléter le parcours : DynaMOE 2

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Intégrer les problématiques d'une enveloppe performante
 Connaître les solutions techniques
 Connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies
 Choisir l'outil d'aide au projet de rénovation
 Formuler des scénarios de rénovation (globale et par étapes)
 Définir la typologie des systèmes installés
 Adapter/proposer les solutions d'équipement
 Connaître les aides financières
 Savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions
 Savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
 Concevoir l'avant projet de rénovation sur les volets techniques, financiers et humains
 Promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge suivant votre statut.

LIBERAL, vous dépendez du FIF PL : Formation FEEBat : prise en charge à 100% hors enveloppe annuelle - appelez nous !

Cette formation entre dans le dispositif de formation FEEBat MOE. Chaque action de formation suivie par un professionnel de la maîtrise d'œuvre est cofinancée par EDF via le système national de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge, il vous suffit de vous inscrire

- Pas de demande préalable de prise en charge
- Coût pédagogique remboursé intégralement
- Prise en charge hors enveloppe annuelle

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur [le site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

SALARIÉ(E) vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, projeteurs, économistes de la construction, ingénieurs, techniciens, maîtres d'œuvre, collaborateurs de bureau d'études et sociétés d'ingénierie

PRÉREQUIS

Maîtriser l'acte de concevoir

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module DynaMOE 1

8 jours soit 56 heures de formation

21 heures en présentiel - 35 heures en formation à distance
5 étapes de validation

Modalité d'apprentissages : Mixte - Présentiel/Distanciel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mercredi 23 septembre 2020, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
Distanciel asynchrone		100 % à distance sur MAJeec : MAJ - Espace En ligne Collaboratif
Distanciel synchrone	mercredi 7 octobre 2020, 09h00 - 10h15 / 13h00 - 17h00	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
Présentiel	mercredi 14 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle
Distanciel synchrone	mercredi 28 octobre 2020, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
Présentiel	jeudi 12 novembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle

Ouverture de la plateforme de formation : 23 septembre 2020

Fermeture de la plateforme de formation : 13 novembre 2020

Étapes à valider : 5

Date de l'évaluation finale : 13 novembre 2020

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- dresser l'état initial d'un bâtiment
- connaître les solutions techniques performantes
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation
- dresser l'état initial d'un bâtiment
- connaître les solutions techniques performantes
- identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation
- connaître et choisir les outils adéquats
- élaborer un programme de rénovation
- connaître et choisir les outils adéquats
- élaborer un programme de rénovation
- savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage
- promouvoir le projet à travers une offre globale et son accompagnement auprès de la Maîtrise d'Ouvrage

En application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance, la formation blended learning « DynaMOE 1 » :

- à distance : 2 jour, soit 14h notions fondamentales et vocabulaire associé.
- en présentiel : 3 jours, soit 21h de mise en application.

FORMATEUR(S)

LOPEZ DE ARECHAGA Audrey - Professionnelle Experte en Rénovation Énergétique et Neuf agréée PROMOTELEC

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation en blended learning - mixte présentiel et distanciel

À distance : 3 fois 1h15 (synchrone) + 10h de temps de travail personnel estimé (asynchrone)

En présentiel : 1 jour + 2 jours (21h)

Le module à distance est le prérequis utile afin de bénéficier totalement de la formation.

Un suivi sera assuré par le formateur référent par l'intermédiaire du forum, exclusivement dédié aux participants de la formation. Cet espace a été créé pour favoriser l'échange de pratique entre participants.

Pour vous accompagner, des assistances pédagogiques, techniques et administratives seront assurées par l'administrateur de la plateforme e-learning MAJEEC. L'administrateur délivrera un accès à la plateforme et en assurera le suivi par un tracking sur la connexion et une assistance par mail et téléphone (délai de réponse de 48h maximum : jours ouvrés).

MAJ Formation Continue 05 57 14 06 97 formation@maj-na.fr

Les journées en présentielles permettront une interaction qui renforcera les apports théoriques. Des travaux personnels seront proposés en intersession, avec correction/bilan. Des retours expérientiels viendront compléter les apports dispensés par les intervenants.

PROGRAMME

DynaMOE 1 / Distanciel 1

Démarrage du parcours: 1er Webinaire (1h15)

Test de positionnement

Les principes constructifs dans le temps (30min)

Planifier et mener une visite sur site (30min)

Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant (30min)

Coordonner un diagnostic global (30min)

QCM 1: Dresser l'état initial d'un bâtiment

Choisir un isolant –P1(30min)

Choisir un isolant –P2 (30min)

Identifier et gérer les interfaces entre parois et métiers (30min)

Connaître les systèmes énergétiques (30min)

QCM 2 : Connaître les solutions techniques performantes

Webinaire 2 (45min)

Définir le confort thermique (15min)

Préserver le confort thermique en toute saison (30min)

Prévenir le sur ou sous-dimensionnement (30min)

Prévenir l'humidité (30min)

Préserver la QAI (45min)

Préserver le confort acoustique (15min)

Connaître les objectifs énergétiques et environnementaux (30min)

Comprendre la nécessité d'une approche coordonnée (45min)

QCM 3: Identifier et maîtriser les désordres liés à une rénovation

DynaMOE 1 / Présentiel 1 (7h)

Matin :

Introduction : Retour du distanciel

Rappel du cadre réglementaire

Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant

Etablir des pistes d'actions (1er temps)

Après-midi :

Etablir des pistes d'actions (2ème et 3ème temps)

Identifier et gérer les interfaces

Conclusion

DynaMOE 1 / Distanciel 2

Connaître et choisir un logiciel de calcul (30min)

Connaître les aides financières mobilisables (30min)

Webinaire 3 (1h)

Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux (1h30)

Programmer des travaux de rénovation (30min)

QCM 4: Connaître et choisir les outils adéquats / Proposer et mettre en œuvre des travaux de rénovation

DynaMOE 1 / Présentiel 2 (7h)

Matin :

Introduction : Retour du distanciel
Connaître et choisir un logiciel de calcul
Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux

Après-midi :

Intégrer l'ingénierie financière
Optimiser et ordonnancer les travaux de rénovation
Séquencer la rénovation par étapes
Conclusion

DynaMOE 1 / Présentiel 3 (7h)

Matin :

Introduction
Réussir la visite d'audit
Connaître son client

Après-midi :

Présenter les solutions de travaux
Promouvoir un accompagnement
Conclusion du parcours

Un architecte est automatique « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

La mention "RGE" ("Reconnu Garant de l'Environnement") vise à identifier les professionnels réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables.

Les architectes formés aux modules FEEBAT DynaMOE, sont aptes à réaliser les audits énergétiques et deviennent éligibles au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Si un architecte veut être référencé et pouvoir réaliser des audits énergétiques, il doit transmettre les attestations de formation aux modules FEEBAT DynaMOE à la plateforme de l'ordre des architectes.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

[Plus de papier - Pour vous inscrire - créez votre compte entreprise sur le site MAJ en cliquant ici](#)

- Vous avez déjà apprécié une de nos formations, vous ou l'un de vos collaborateurs, il vous suffit de réinitialiser votre mot de passe.
-> en haut à droite, cliquez sur -> se connecter -> puis en bas à gauche : Mot de passe oublié - inscrivez votre adresse mail habituelle
- Vous n'avez jamais participé à une de nos formations : créez votre compte entreprise
-> en haut à droite, cliquez sur -> se connecter -> créez votre compte entreprise -> complétez la fiche de l'entreprise -> complétez votre fiche personnelle

1. Inscrivez-vous sur votre espace MAJ
2. À réception de la convention, retournez la signée par mail
3. À réception de vos factures, réglez-les en CB sur votre espace MAJ

FORMATION : FEEBât DynaMOE 1 : Une maîtrise d'oeuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
DynaMOE 1 <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 23 septembre 2020 <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 13 novembre 2020 <u>Etapes à valider</u> : 5 <u>Date de l'évaluation finale</u> : 13 novembre 2020	Distanciel synchrone	mercredi 23 septembre 2020, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Distanciel asynchrone		100 % à distance sur MAJec : MAJ - Espace En ligne Collaboratif
	Distanciel synchrone	mercredi 7 octobre 2020, 09h00 - 10h15 / 13h00 - 17h00	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Présentiel	mercredi 14 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Distanciel synchrone	mercredi 28 octobre 2020, 09h00 - 10h15	A distance - session La Rochelle - 17000 La Rochelle
	Présentiel	jeudi 12 novembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	La Rochelle - 17000 La Rochelle

Durée : 8 jours soit 56 heures

dont :

- 21 heures en présentiel
- 35 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 5

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 09/09/2020
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : Prénom :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : Département de naissance :

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable Date d'entrée dans l'entreprise :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non

Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AGEFICE
- Autre
- CONSTRUCTYS - OPCA de la Construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine - OCTA de la Construction
- CROA Limousin
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA Auvergne Rhône Alpes
- OPCALIA Mayotte
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- OPCO 2i- DEF1
- OPCO Atlas (ex. FAFIEC)
- OPCO de la Cohésion Sociale / UNIFORMATION
- OPCO EP (ex. ACTALIANS)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / LA RÉUNION
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / OCCITANIE
- OPCO SANTÉ
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pôle Emploi Est Francilien
- Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine / PRGA
- Pôle Emploi Occitanie
- Pôle Emploi Pays de la Loire
- Pôle Emploi Poitiers
- VOYAGIS
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	50,00 € €
	Individuelle	50,00 € €
Module 1 : DynaMOE 1		56h / 8 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	1 200,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	60,00 € 60,00 €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement Carte bancaire

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Présentiel inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes

Présentiel intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

À distance : en webinaire derrière votre ordinateur ou tablette

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de vous connecter sur internet - sur votre espace entreprise ou individuel - uniquement pour les demandeurs d'emploi. A réception de votre pré-inscription, nous vous transmettrons une convention ou un contrat signé à retourner par mail. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre....)

À noter que nous refuserons votre participation, si nous n'avons pas reçu confirmation, telle qu'elle soit, de votre règlement. NOUVEAU - Réglez vos factures dès réception, directement en CB sur votre espace MAJ. Si vous souhaitez un paiement différé ou échelonné merci de nous transmettre la copie des chèques par mail avant de les envoyer par la poste avec la date d'encaissement au dos de chaque chèque.

3. Convention / Attestations :

La convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ-action collective, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation. Nous pouvons vous proposer des facilités de paiements, n'hésitez pas à nous appeler.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au court de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCO, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi que le cout d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence (pluri-factures).

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

Règlement par CB : A réception de la facture, directement sur votre espace MAJ

Règlement par chèque de préférence pour les paiements différés ou échelonnés : À réception de la facture, le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ avec la date d'encaissement souhaité inscrite au dos.

Règlement par virement – Inscrire le N° de la facture : à réception de la facture, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Opérateur de compétence ou le fond d'assurance formation (OPCO EP, FIF PL...) les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 5 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la participation par le client :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation)

- plus de 15 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours de formation)

- plus de 30 jours ouvrés avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- entre 29 jours ouvrés à 15 jours ouvrés avant le début du stage, ce dernier est payable à 50% de la totalité.

- entre 15 jours ouvrés et la date du stage ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur le stage de même thématique suivant, dans la limite des places disponibles.

- Actions de formation sur site technique :

La formation sera facturée

- 20 % si l'annulation intervient de l'inscription à 60 jours avant le départ

- 45 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 45 jours avant le départ

- 65 % si l'annulation intervient entre 44 jours à 30 jours avant le départ

- 85 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 15 jours avant le départ

- 100% si l'annulation intervient entre 14 jours et la date du départ

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

11. Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

12. Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. L'adresse électronique administrative est nécessaire pour la communication de différents documents pratiques : convention, attestation de présence, facture...) ainsi que la newsletter de MAJ Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque semaine.

L'adresse mail individuelle est nécessaire pour la communication des convocations, des questionnaires qualité et de l'attestation de formation ainsi que la newsletter de MAJ Formation vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par MAJ Formation pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

MAJ Formation est seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

MAJ Formation s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer les informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, MAJ Formation s'engage à conserver toutes les données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible à ses équipes

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, tout adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification accessible directement sur notre site internet



FORMATION CONTINUE
ARCHITECTURE & CADRE DE VIE

